



Achat commun et droit de succession

Par **Alain79_old**, le **21/11/2007** à **13:28**

Bonjour,rrnMa compagne (divorce prononcé), souhaite aujourd' hui acheter une maison a son nom pour l'instant.rnSi dans qqes temps je souhaite lui racheter la moitié de ce bien, ses 2 enfants majeurs devront ils donner leur accord pour cette vente ?? .rnBien entendu l'acte de propriete sera reactualisé devant notaire.rnQuels seront alors les droits de ses enfants sur ma part du bien. ?rrnMerçi de votre réponse rrrnNous ne sommes ni maries ni pacses